



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

qualité

Question écrite n° 132174

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la récente étude publiée par l'UFC-Que choisir sur la qualité de l'eau du robinet distribuée en France. Si 97,5 % des Français ont accès tout au long de l'année à une eau de bonne qualité, en revanche près de deux millions de consommateurs paient pour une eau non conforme aux critères réglementaires. Le cocktail des principaux polluants décelés (pesticides, nitrates, sélénium) met en évidence les graves menaces que l'agriculture intensive fait peser sur la ressource. Plus d'un million de consommateurs reçoivent une eau contaminée en pesticides, en nitrates et en sélénium. L'enjeu d'une eau de qualité est primordial, tant du point de vue du pouvoir d'achat, que de l'environnement. Il faut en effet rappeler que, comparée à l'eau en bouteille, l'eau du robinet remporte le match haut la main. Elle est ainsi à qualité équivalente, jusqu'à 130 fois moins chère que sa rivale en bouteille plastique et contribue près de mille fois moins à l'effet de serre. Ainsi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte-t-il mettre en place pour prévenir la pollution de l'eau en France.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132174

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3127

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)